



# COMMUNE DE CUDREFIN

Grand'Rue 2  
1588 Cudrefin

**Grefte municipal**  
grefte@cudrefin.ch  
Tél.: +41(0)26 677 90 10  
commune@cudrefin.ch  
www.cudrefin.ch

Préavis n° 66-2023  
au Conseil communal  
de Cudrefin

## Crédit d'investissement – achat de génératrices

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

### PREAMBULE

Dans la gestion de la crise énergétique, les communes sont appelées à jouer un rôle central. Parmi les missions qui leur sont attribuées, figure la responsabilité de mettre en place des points de rassemblement d'urgence (PRU) où la population pourra trouver des prestations essentielles en cas de rupture de l'approvisionnement électrique ou de défaillance des systèmes de télécommunication, le maintien de l'approvisionnement en eau potable ainsi que l'évacuation des eaux usées.

A Cudrefin, le PRU sera localisé à la réception du camping, car le bâtiment et ses abords répondent à toutes les conditions permettant d'offrir les prestations requises.

De plus, la Municipalité doit également veiller à assurer le maintien du fonctionnement de la station d'épuration en cas de pénurie d'électricité prolongée.

Afin d'assurer l'approvisionnement électrique de ces infrastructures, l'installation de génératrices s'avère indispensable.

### OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis concerne l'achat de deux génératrices destinées à suppléer les éventuelles futures coupures d'électricité au niveau du PRU communal et de la STEP.

### DESCRIPTION DU PROJET

Pour répondre à cette mission, la Municipalité a étudié les besoins de chaque point à alimenter et décidé d'acquérir deux machines dont les puissances sont adaptées aux besoins de chaque infrastructure, soit un générateur de **20 KVA pour le PRU** et un générateur de **40 KVA pour la STEP**.

Avec la machine destinée au PRU, il est prévu d'alimenter également les éléments situés aux abords du bâtiment de la réception, tels que le Pavillon et la station de relevage des eaux usées du camping. Il devrait également être possible d'assurer le pompage des eaux usées de la zone artisanale grâce à ce générateur.

**ASPECTS FINANCIERS****Devis général**

Prestations	Montants estimés (CHF)
Générateur 20 KVA et prises externes 63A/32A/16A	19'300.00
+ Modification et raccordement sur tableau existant	5'850.00
Générateur 40 KVA et prises externes 63A/32A/16A	22'400.00
+ Modification et raccordement sur tableau existant	7'250.00
<b>Sous total</b>	<b>54'800.00</b>
Divers et imprévus (10%)	5'480.00
<b>Sous total</b>	<b>60'280.00</b>
TVA 7,7%	4'641.56
<b>TOTAL TTC</b>	<b>64'921.56</b>

**CONCLUSION**

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter les résolutions suivantes :

**Le Conseil communal de Cudrefin**

- vu le préavis municipal n° 66-2023,
- ouï le rapport de la commission des finances.
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**Décide**

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 65'000.00 destiné à financer l'achat de 2 génératrices pour assurer l'approvisionnement en énergie du point de rassemblement urgent (PRU) et de la station d'épuration, en cas de coupure de courant prolongée.
2. D'accepter la prise en charge de son financement par la trésorerie courante.
3. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation de ce projet.

Cudrefin, le 28 février 2023.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE :**

**Le Syndic**



R. Emmenegger



**La Secrétaire**



A.-M. Lager